



POLITIQUE
DE L'ACTIVITÉ
PHYSIQUE
ET DU SPORT
DU PLEIN AIR

POUR
**DRUM
MOND
VILLE**

**LE
SPORT**

**S'INSCRIT EN
CAPITALE**

DRUMMONDville
Capitale du développement



SOMMAIRE

Mot du maire	4
Mot du président du comité de l'activité physique, du sport et du plein air	4
Préambule	5
1. Diversité dans la pratique des activités	6
2. Mission	7
3. Vision	7
4. Principes d'intervention	8
Le leadership de la Ville	8
L'accessibilité	8
La qualité de l'offre de services	8
La primauté de la concertation	8
5. Orientations et axes d'intervention	9
Orientation 1 : Un leadership facilitateur	9
Objectifs	9
Axe 1.1 Des instances formelles de concertation	9
Axe 1.2 Un leadership reconnu	9
Axe 1.3 Des mandats délégués actualisés et mieux connus	10
Axe 1.4 La participation citoyenne et le bénévolat	10
Orientation 2 : L'accessibilité de l'information et le rayonnement de l'offre de services	11
Objectifs	11
Axe 2.1 La disponibilité de l'information relative à l'offre de services	11
Axe 2.2 L'optimisation des moyens de communication et de diffusion	11
Orientation 3 : La valorisation d'un mode de vie physiquement actif	12
Objectifs	12
Axe 3.1 La promotion de la pratique de l'activité physique	12
Axe 3.2 La mise en valeur du déplacement actif	13
Axe 3.3 L'accessibilité à des milieux favorables à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif	13
Orientation 4 : Une offre de services répondant aux besoins de la communauté	14
Objectifs	14
Axe 4.1 La connaissance des besoins des citoyennes et des citoyens	14
Axe 4.2 Le maintien et l'actualisation des installations	14
Axe 4.3 L'accessibilité aux services offerts	15
Orientation 5 : Le développement de la pratique sportive en fonction de ses quatre volets	15
Objectifs	15
Axe 5.1 Une offre de services diversifiée favorisant tous les niveaux de pratique	16
Axe 5.2 La qualité de l'encadrement sportif	16
Axe 5.3 L'optimisation des ressources	17
Axe 5.4 Le rayonnement de l'excellence	17
6. Conditions de mise en œuvre	18
Les rôles et les responsabilités	18
Annexe 1 Organismes mandataires	20
Annexe 2 Organismes partenaires	21





Mot du maire

Depuis quelques années, la Ville de Drummondville est engagée avec détermination dans une ambitieuse Politique de l'activité physique, du sport et du plein air. Cette politique vise à développer et maintenir de saines habitudes de vie au sein de notre population. Que les Drummondvillois puissent pratiquer des activités physiques dans un cadre agréable et approprié, voilà la mission que nous nous sommes donnée.

Pour le conseil municipal, l'accessibilité aux différentes installations sportives et de loisir constitue la pièce maîtresse de la politique. Au fil des ans, Drummondville s'est doté de plateaux sportifs de qualité supérieure qu'elle met à la disposition des citoyens, et d'autres viendront. Il n'en tient qu'à vous d'en profiter pleinement !

À Drummondville, nous souhaitons aussi contribuer au développement des talents sportifs d'ici. C'est pour cela que votre conseil municipal se fait un devoir de soutenir les jeunes athlètes, de même que les organismes qui contribuent à leur excellence.

Comme Drummondvillois, nous pouvons être fiers de notre Politique de l'activité physique, du sport et du plein air, qui est régulièrement citée en exemple ailleurs au Québec, notamment sur le site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. C'est à nous de nous l'approprier et d'intégrer les saines habitudes de vie à notre quotidien.

Que ce soit sur terre, dans les airs ou dans l'eau ;
Dans un gymnase ou en plein air ;
Avec des roues, des skis, des patins ou à pied ;
Avec en mains une raquette, un ballon, un bâton, une balle, un arc ou une boule de quille ;
Seul ou en équipe ;
À Drummondville, être actif, c'est possible et plaisant !


M. Alexandre Cusson
Maire



Mot du président du comité de l'activité physique, du sport et du plein air

La Politique de l'activité physique, du sport et du plein air est le fruit d'un travail de collaboration entre la Ville de Drummondville, dans ses dimensions politiques et administratives, et les principaux mandataires des secteurs du sport, du plein air, du communautaire et des intervenants du milieu des saines habitudes de vie. Elle se veut un outil de travail pour une meilleure concertation en matière d'activité physique avec nos principaux intervenants et nos partenaires de la santé et de l'éducation.

Cette démarche vise à favoriser le développement de l'activité physique sous toutes ses formes pour l'ensemble de la population drummondvilloise. Les hommes, les femmes, les enfants, les personnes à mobilité réduite et les gens du troisième âge se reconnaîtront dans le plan d'action qui découlera de cette politique. La vision de la politique consiste à rendre accessible à toute la communauté drummondvilloise l'ensemble des sites et des infrastructures pour la pratique d'activités libres et structurées.

Je tiens à remercier tous les gens qui ont contribué, par leur savoir et leur expérience, à doter notre ville de cette politique ambitieuse qui reflète les besoins réels de notre population. Cet outil est fait sur mesure pour les Drummondvilloises et les Drummondvillois; à vous d'en profiter!



M. Vincent Chouinard
Président du comité de l'activité physique, du sport et du plein air

PRÉAMBULE

Consciente des bienfaits qu'apportent l'activité physique et la pratique sportive, la Ville de Drummondville souhaite contribuer à la santé et au bien-être de sa population. Cette volonté s'inscrit dans le prolongement d'un vaste mouvement axé sur l'adoption de saines habitudes et, plus spécifiquement, d'un mode de vie physiquement actif.

En fonction des changements démographiques et des ressources dont elle dispose pour offrir un milieu de vie optimal, la Ville désire offrir des activités physiques, sportives et de plein air variées, de grande qualité et accessibles à l'ensemble de sa communauté.

La Ville de Drummondville et ses organismes mandataires¹ comptent sur l'étroite collaboration des organismes issus des milieux associatifs et des partenaires², notamment ceux œuvrant dans le domaine de l'éducation, pour réunir les conditions gagnantes afin que cette politique agisse sur la qualité de vie des Drummondvilloises et des Drummondvillois.

- 1 Est mandataire un organisme qui offre des activités ou des services couvrant un champ d'intervention municipale. Voir la liste à l'annexe 2.
- 2 Est partenaire un organisme qui offre des activités ou des services en complément d'activités ou de services de responsabilité gouvernementale ou paragouvernementale. Voir la liste à l'annexe 3.



1. DIVERSITÉ DANS LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS

L'activité physique

Les occasions de pratiquer l'activité physique se démarquent par leur nombre et leur variété. Dans la vie quotidienne, cette pratique se manifeste dans diverses situations, que ce soit lors d'activités domestiques, au travail ou aux études, dans le cadre de déplacements ou pendant les temps de loisir.

La présente politique s'articule autour de l'activité physique pratiquée dans les temps de loisir, puisque cette dernière relève de la compétence municipale.

Que ce soit à l'intérieur ou en plein air, l'activité physique pratiquée dans les temps de loisir s'exprime généralement de quatre façons :

- La **pratique libre**, soit les activités physiques et les sports pratiqués sans encadrement ou de manière spontanée grâce à l'accessibilité d'installations ou d'aménagements à cet effet;
- La **pratique encadrée**, soit les activités physiques et les sports pratiqués dans une perspective de conditionnement physique qui requièrent un personnel d'encadrement et pour lesquels une inscription est nécessaire;
- La **pratique sportive**, qui implique des situations de compétitions structurées, déterminées par des règles, soit les sports s'inscrivant dans un système, sous forme de jeux individuels ou collectifs. Au Québec, on distingue généralement quatre types de pratique sportive :
 - o **Initiation** : premier contact avec une discipline sportive ainsi que familiarisation et apprentissage de base de la discipline;
 - o **Récréation** : forme de pratique à des fins de loisir et de mise en forme plutôt que de performance;
 - o **Compétition** : pratique d'une discipline sportive dans la perspective de l'amélioration constante de la performance dans un but compétitif;
 - o **Excellence** : pratique d'une discipline sportive à un niveau très avancé caractérisée par l'atteinte et le maintien des plus hauts standards de la discipline dans un but compétitif.
- Le **plein air**, qui regroupe les activités pratiquées à l'extérieur, dans un cadre qui suppose une prise de contact directe avec les composantes de la nature et dans un environnement où sont favorisés le respect et l'intégrité des lieux. Cette forme de loisir est souvent très accessible et permet donc d'exercer une multitude d'activités dans une pratique libre ou encadrée. L'environnement naturel du territoire drummondvillois favorise l'adoption d'un mode de vie actif tout au long de l'année.



2. MISSION

La Ville de Drummondville désire soutenir et promouvoir le développement de la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air, afin de permettre à sa population d'améliorer sa qualité de vie et de profiter de ses temps libres de façon individuelle ou collective dans un cadre approprié, accessible et sécuritaire.

3. VISION

Dans le cadre de l'application de sa politique et de concert avec ses organismes mandataires, la Ville entend faire connaître sa vision pour :

- Être reconnue pour la qualité de son milieu de vie propice à l'épanouissement des personnes et des familles ainsi que pour son modèle de gestion déléguée stimulé par le dynamisme des intervenants;
- Se caractériser par la diversité, l'accessibilité et la qualité de ses programmes et de ses installations. Elle souhaite ainsi qu'une grande partie de la population adopte un mode de vie physiquement actif.

4. PRINCIPES D'INTERVENTION

Les principes d'intervention sont orientés en fonction d'objectifs précis définis dans le plan d'action. La volonté d'agir ensemble se veut un élément essentiel pour garantir l'aménagement de milieux favorables à un mode de vie physiquement actif. Ainsi, un cadre d'interventions communes doit être défini selon des valeurs et des principes propres à la Ville.

La *Politique de l'activité physique, du sport et du plein air* repose sur les principes d'intervention suivants :

- Le leadership de la Ville;
- L'accessibilité;
- La qualité de l'offre de services;
- La primauté de la concertation.

Le leadership de la Ville

Le leadership de la Ville est associé au dynamisme des organismes du milieu. La Ville demeurera en lien direct avec les organismes pour le déploiement de l'offre d'activités physiques, sportives et de plein air à Drummondville. Ce modèle de gestion déléguée favorise la proximité entre la population et les niveaux organisationnel et décisionnel de l'offre de services.

L'accessibilité

L'accessibilité à la pratique d'activités physiques est au centre des préoccupations de la Ville et de ses organismes mandataires. La Ville reconnaît donc l'importance de donner la possibilité à ses citoyennes et citoyens de pratiquer des activités de façon libre ou encadrée, et ce, à proximité de leur milieu de vie.

L'accessibilité à des lieux de pratique de qualité et sécuritaires constitue un principe majeur pour favoriser l'adoption d'un mode de vie physiquement actif. Elle suppose une offre de services adaptés aux capacités physiques et économiques de la population sur l'ensemble de son territoire. La Ville souhaite ainsi que les interventions découlant de la politique soient inclusives.

La qualité de l'offre de services

Un cadre adéquat à la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air suppose la qualité de l'ensemble des aspects de l'offre de services, allant des moyens de diffusion à la compétence de l'encadrement, en passant par la variété de l'offre, l'entretien et la sécurité des lieux, la modernité des équipements et la qualité des aménagements.

La qualité de l'offre requiert également une évaluation régulière des services mis en place selon les besoins et les intérêts de la population. Une bonne connaissance des besoins, des tendances et des courants fera en sorte que les interventions en matière d'activités physiques, sportives et de plein air contribueront à la qualité de vie des Drummondvilloises et des Drummondvillois.

La primauté de la concertation

À Drummondville, on retrouve de multiples possibilités d'activités physiques et sportives. Dans la majorité des cas, l'organisation de ces activités provient de mandats confiés par la Ville à des organismes du milieu associatif ou d'ententes conclues avec des organismes partenaires, notamment ceux issus du milieu de l'éducation. Chacun joue donc un rôle important dans le déploiement de l'offre d'activités physiques et sportives sur le territoire.

La concertation constitue l'élément moteur de cette politique. Elle assure, dans un effort collectif de développement, la mise en commun de pistes de réflexion, la définition d'enjeux collectifs et la coordination des actions en matière d'activités physiques, sportives et de plein air. Ainsi, la Ville accorde une importance prépondérante à la concertation et au partenariat, en proposant la mise sur pied de mécanismes de concertation structurés de même qu'en créant des liens privilégiés avec ses organismes mandataires et ses partenaires pour permettre une offre d'activités coordonnées et harmonisées.

5. ORIENTATIONS ET AXES D'INTERVENTION

ORIENTATION 1 : UN LEADERSHIP FACILITATEUR

Par son modèle de gestion déléguée, la Ville reconnaît la qualité des interventions de ses organismes mandataires et de ses partenaires dans l'offre d'activités physiques, sportives et de plein air sur son territoire. Elle entend exercer un leadership facilitateur en étant le maître d'œuvre d'une concertation visant à développer l'harmonisation des actions de ses organismes mandataires qui définissent, à ses côtés, l'offre de services. Afin d'enrichir la collaboration et les échanges, la Ville s'engage à définir concrètement, à partir de ses attentes, les rôles et les responsabilités de ses organismes mandataires, et ce, dans leur champ de compétence respectif.

En d'autres termes, la mobilisation de l'ensemble des intervenants ainsi que la complémentarité et l'harmonisation de leurs actions constituent les enjeux majeurs. Des mécanismes formels de concertation et de coordination permettront une continuité des interventions et une contribution au développement de la pratique d'activités physiques et sportives à Drummondville.

Objectifs

- Établir une communication étroite entre la Ville, ses organismes mandataires, ses partenaires et les milieux associatifs;
- Améliorer la coordination de l'offre de services;
- S'assurer d'une continuité des interventions;
- Maximiser l'utilisation des infrastructures et des équipements existants.

Axe 1.1 Des instances formelles de concertation

- Former et animer des mécanismes de concertation réunissant l'ensemble des intervenants essentiels au développement d'activités physiques, sportives et de plein air et, plus spécifiquement, des organismes mandataires identifiés dans le déploiement de l'offre aux citoyennes et citoyens;
- Favoriser la communication entre les services municipaux qui influencent la qualité de l'offre d'activités physiques, sportives et de plein air sur le territoire drummondvillois.

Stratégies et actions

- a) Organisation d'une assemblée annuelle des présidents des associations sportives reconnues par la Ville;
- b) Réalisation d'une méthode de suivi des travaux (ex. : plan triennal d'immobilisations);
- c) Installation d'un tableau multimédia aux entrées de la Ville (ex. : annonces événementielles);
- d) Création d'une table de concertation.

Axe 1.2 Un leadership reconnu

- Assurer une gestion concertée de l'offre de services en matière d'activités physiques, sportives et de plein air;
- Déployer un soutien financier, professionnel et technique répondant aux besoins de ses organismes mandataires, de ses partenaires et des organismes du milieu associatif, dans le respect des capacités de la Ville;
- Promouvoir les activités en lien avec l'adoption de saines habitudes de vie et collaborer avec les autres organisations engagées dans la réalisation de ces activités;
- Identifier et solliciter les partenaires potentiels dans une perspective de bonification de l'offre;
- Instaurer des ententes et encourager les initiatives de partenariat visant l'amélioration des conditions de pratique.

Stratégies et actions

- a) Définition du rôle de la Ville et de sa structure de fonctionnement;
- b) Restructuration du Services des loisirs et de la vie communautaire;
- c) Rencontre des responsables des plateaux, notamment concernant le mode de location;
- d) Planification annuelle des campagnes visant l'adoption de saines habitudes de vie (ex. : Défi 5/30).



Axe 1.3 Des mandats délégués actualisés et mieux connus

- Établir clairement les orientations et les attentes quant aux responsabilités confiées aux organismes mandataires;
- Voir à la conformité des orientations retenues, en collaboration avec les organismes mandataires et les partenaires de la Ville;
- Veiller au respect des ententes signées par les organismes mandataires et les partenaires;
- Assurer une complémentarité des services et une harmonisation des actions posées par les organismes mandataires et les partenaires.

Stratégies et actions

- a) Mise à jour des protocoles;
- b) Analyse et définition des mandats attribués aux organismes, selon les besoins du milieu;
- c) Instauration d'un mécanisme de reddition de compte.

Axe 1.4 La participation citoyenne et le bénévolat

- Susciter et valoriser l'engagement bénévole et la participation citoyenne;
- Poser des gestes de reconnaissance et de soutien envers les bénévoles et les organismes des milieux de l'activité physique, du sport et du plein air;
- Encourager les initiatives de développement de l'offre d'activités et d'événements, en favorisant la mise en place de nouvelles organisations ou la participation de celles déjà existantes.

Stratégies et actions

- a) Présentation de la candidature de la Ville pour l'obtention du prix Dollard-Morin;
- b) Promotion de la reconnaissance du bénévolat des athlètes, des entraîneurs et des arbitres, en lien avec le programme de bourses;
- c) Mise en place d'un comité de reconnaissance;
- d) Conception d'un répertoire de bénévoles par champ d'intérêt;
- e) Soutien à la gouvernance (ex. : formation des membres de conseils d'administration).

ORIENTATION 2 : L'ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION ET LE RAYONNEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES

Drummondville réunit toutes les conditions favorables à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif et à la participation de sa population aux nombreuses activités offertes sur son territoire grâce, entre autres, à :

- La variété et la qualité de ses infrastructures récréatives et sportives;
- Ses attraits naturels propices aux activités de plein air;
- Le dynamisme des organismes du milieu, notamment de ses organismes mandataires et de ses partenaires, dans le déploiement de l'offre de services.

La Ville, en collaboration avec ses mandataires, souhaite faire en sorte que l'information pertinente soit diffusée et contribue au plus grand rayonnement possible des activités, des événements, des programmes de même que des équipements qui permettent d'être physiquement actif.

Elle désire ainsi offrir une plus grande visibilité à ses organismes mandataires et aux nombreuses associations qui dynamisent sa communauté.

Objectifs

- Assurer une meilleure connaissance de l'offre de services au sein de la population;
- Disposer d'outils de communication efficaces;
- Accéder facilement à l'information.

Axe 2.1 La disponibilité de l'information relative à l'offre de services

- Développer un concept pour centraliser l'information relative aux activités, aux événements, aux programmes et aux équipements accessibles pour la pratique d'activités physiques;
- Créer des mécanismes permettant une circulation efficace de l'information entre la Ville, ses organismes mandataires, ses partenaires et les organismes sportifs.

Stratégies et actions

- a) Utilisation d'un logiciel pour la gestion du matériel;
- b) Développement du guichet unique *Où bouger à Drummondville*;
- c) Mise en place d'outils de communication pour mieux faire connaître les services disponibles pour la clientèle adulte;
- d) Initiation au logiciel Activitek pour offrir plus de souplesse aux usagers (réservation de plateaux, inscription aux activités, etc.).

Axe 2.2 L'optimisation des moyens de communication et de diffusion

- Établir un échancier de transmission de l'information entre la Ville et ses organismes mandataires ainsi que ses partenaires;
- Inciter les organismes mandataires et les partenaires à travailler en étroite collaboration avec le Service des communications de la Ville afin d'entrer en contact avec la population de manière cohérente;
- Encourager les organismes mandataires de la Ville à sonder la population sur les services et les activités dont ils ont la responsabilité.

Stratégies et actions

- a) Utilisation du site web, de la page Facebook et du bulletin d'information de la Ville;
- b) Uniformisation des procédures;
- c) Organisation d'une foire de l'information (communications internes et externes);
- d) Partage des nouvelles tendances et des « bons coups » lors de l'assemblée annuelle des présidents.



ORIENTATION 3 : LA VALORISATION D'UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF

Les effets bénéfiques de la pratique régulière d'activités physiques sont bien connus. En ce sens, la Ville veut intervenir dès maintenant dans ses champs de responsabilité. Elle s'engage donc à favoriser le développement et la mise en place de milieux favorables à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif et, en collaboration avec ses organismes mandataires et ses partenaires, à accroître les occasions et les événements de mise en valeur de saines habitudes de vie.

Objectifs

- Définir et accentuer l'engagement de la Ville et de ses organismes mandataires dans la promotion d'un mode de vie physiquement actif;
- Accroître les actions de sensibilisation incitant la population à choisir un mode de vie physiquement actif.

Axe 3.1 La promotion de la pratique de l'activité physique

- Collaborer aux programmes des organismes mandataires et des partenaires favorisant la promotion d'un mode de vie physiquement actif;
- Valoriser la pratique d'activités physiques;
- Susciter et soutenir la tenue de grands événements mobilisateurs visant la participation massive à des activités physiques.

Stratégies et actions

- a) Amélioration de la coordination des événements d'envergure pour éviter la simultanéité de ceux-ci;
- b) Sollicitation des mandataires;
- c) Bonification et développement de l'offre de services;
- d) Développement des parcs et amélioration des lieux existants;
- e) Élargissement de l'accessibilité aux plateaux :
 - Piste d'athlétisme;
 - Terrains de tennis extérieurs;
 - Patinoires intérieures (heures de glace).



Axe 3.2 La mise en valeur du déplacement actif

- Valoriser les différents modes de déplacement actif;
- Améliorer les tracés cyclables et le réseau piétonnier afin de favoriser les déplacements actifs;
- Évaluer l'usage et l'aménagement des voies publiques actuelles et éventuelles afin de rendre le déplacement actif attrayant et sécuritaire;
- Mettre en place des mesures visant à sensibiliser les usagers au partage de la route;
- S'assurer de la qualité de l'entretien des voies publiques, particulièrement des voies cyclables, et agir à titre préventif.

Stratégies et actions

- a) Intégration du transport actif dans la planification du développement des nouveaux quartiers;
- b) Promotion et sécurisation du transport actif vers les écoles, en collaboration avec le comité de circulation de la Ville;
- c) Amélioration de l'accès des cyclistes lors d'activités majeures;
- d) Aide à la mobilité motorisée, en lien avec le programme Municipalité amie des aînés (MADA);
- e) Aménagement d'espaces réservés pour les personnes à mobilité réduite lors d'activités;
- f) Facilitation du déplacement actif (ex. : supports à vélo);
- g) Création d'un répertoire de type « qui fait quoi? » (ex. : responsables de l'entretien des pistes cyclables);
- h) Évaluation de la pertinence de rendre accessibles les pistes en toute saison;
- i) Préparation de demandes de subvention pour les pistes cyclables.

Axe 3.3 L'accessibilité à des milieux favorables à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif

- Aménager des aires multifonctionnelles permettant diverses activités récréatives de pratique libre, en toute saison et à proximité des milieux de vie;
- S'assurer de la qualité des équipements et offrir des lieux de pratique sécuritaires;
- Mettre en valeur et rendre accessibles les sites naturels qui favorisent la pratique d'activités de plein air.

Stratégies et actions

- a) Poursuite des liens privilégiés et clarification des mandats avec les organismes locaux comme Réseaux plein air Drummond;
- b) Intégration de plages horaires pour la pratique libre;
- c) Élaboration d'un plan d'entretien des équipements;
- d) Planification de la configuration et du mobilier des parcs en fonction des secteurs et des nouvelles tendances;
- e) Optimisation des parcs déjà existants;
- f) Révision du plan d'action du transport actif.

ORIENTATION 4 : UNE OFFRE DE SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ

L'évolution du profil sociodémographique de la population drummondvilloise se répercute sur les besoins en matière d'activités physiques, sportives et de plein air. De plus, la prise de conscience collective pour l'adoption de saines habitudes de vie et la place importante qu'occupent désormais les familles exercent une pression pour une meilleure offre de services à cet égard. Ainsi, il apparaît primordial pour la Ville de bien connaître le profil de sa population et ses besoins, de façon à offrir des installations et des services correspondant à ses attentes et suscitant une pratique régulière et accessible.

La Ville souhaite faciliter la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air en offrant des équipements et des installations appropriés de même qu'en proposant une variété d'activités de qualité. Ces dimensions doivent répondre aux besoins des gens, quels que soient leur sexe, leur âge, leur condition physique et leur milieu de vie.

Objectifs

- Répondre aux besoins de la population dans une perspective de changements démographiques;
- Rendre la population plus active physiquement.

Axe 4.1 La connaissance des besoins des citoyennes et des citoyens

- Mieux connaître le profil de la population dans son ensemble et, selon les divers milieux de vie, les particularités et les perspectives des citoyennes et des citoyens. Partager ensuite l'information avec les organismes mandataires et les partenaires;
- Susciter la mise en place de mécanismes de consultation pour connaître les besoins de la population et répondre à ses attentes en matière d'offre d'activités et d'installations;
- Être à l'affût des nouvelles tendances afin d'anticiper les besoins.

Stratégies et actions

- a) Réalisation d'un sondage auprès des mandataires et des partenaires concernant leur clientèle;
- b) Réalisation d'un sondage auprès de la population;
- c) Participation au congrès de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM);
- d) Participation à des colloques dans le but de connaître les nouvelles tendances;
- e) Formation commune et continue avec les intervenants;
- f) Échange avec des personnes-ressources, en fonction de leur expérience ou de leur champ d'activité;
- g) Partage des connaissances et de l'information acquises dans les différents colloques;
- h) Organisation d'un colloque local.

Axe 4.2 Le maintien et l'actualisation des installations

- Évaluer les installations disponibles sur l'ensemble du territoire;
- Documenter la demande, en collaboration avec les organismes mandataires et les autres organismes du milieu, en tenant compte de leur offre de services;
- Élaborer, de concert avec les organismes mandataires et les autres organismes du milieu, un plan d'intervention visant l'actualisation des installations, en considérant les besoins de la population.

Stratégies et actions

- a) Échange avec les mandataires et les partenaires de la Ville;
- b) Réalisation d'une grille d'évaluation des installations de la Ville;
- c) Mise aux normes de la piste de BMX;
- d) Bonification de la signalisation des pistes cyclables;
- e) Réalisation d'un bilan des infrastructures actuelles;
- f) Modernisation des terrains de tennis, en lien avec le plan d'entretien annuel établi par la Ville;
- g) Rénovation des piscines extérieures.

ORIENTATION 5 : LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE EN FONCTION DE SES QUATRE VOLETS

Axe 4.3 L'accessibilité aux services offerts

- Mettre en place des mesures pour favoriser l'accessibilité aux services offerts, et ce, en collaboration avec les organismes mandataires;
- Accroître l'offre d'activités permettant une pratique libre et gratuite;
- Amener les organismes mandataires à développer des programmes d'aide favorisant l'accessibilité aux activités pour la population;
- Favoriser l'application de la *Politique d'accessibilité universelle* de Drummondville dans le cadre de l'offre de services.

Stratégies et actions

- a) Identification des « facilitateurs » en matière de pratique des sports;
- b) Échange de services ou de plateaux entre les partenaires;
- c) Information et accompagnement des utilisateurs (ex. : modules pour les aînés);
- d) Développement d'un guichet unique pour la réservation et l'utilisation des plateaux;
- e) Participation à la *Politique d'accessibilité universelle*;
- f) Établissement de liens entre les diverses politiques de la Ville.

La pratique sportive se situe au centre des préoccupations lorsqu'on réfère à la pratique d'activités physiques. C'est la dimension la plus importante dans le déploiement de l'offre d'activités sur le territoire drummondvillois. Outre la participation liée à la pratique sportive, le cadre d'organisation de la Ville contribue à la mobilisation et au dynamisme d'une grande part de la communauté. Drummondville accorde donc une très grande attention au domaine sportif, particulièrement dans le contexte où elle se positionne à ce chapitre comme une ville centre sur le plan régional.

Rappelons que la pratique sportive comporte quatre volets : l'initiation, qui permet d'introduire la pratique d'une discipline sportive; la récréation, qui favorise l'activité physique et le plaisir de la discipline; la compétition, qui offre la perspective de rivaliser et de se développer; et l'excellence, qui vise la performance à des niveaux supérieurs.

Drummondville reconnaît ces quatre dimensions de la pratique sportive et veut miser particulièrement sur les volets « initiation » et « récréation », car ces deux aspects touchent une partie importante de la population. De ce fait, elle vise surtout l'accessibilité et souhaite encourager le plus grand nombre possible de personnes à bouger.

La Ville est également sensibilisée à l'importance de l'encadrement et à la pertinence de réunir les conditions favorisant le développement des diverses organisations sportives présentes sur son territoire. Elle est donc consciente du rayonnement que procure la tenue d'événements d'envergure et de la fierté qu'engendrent les performances remarquables de membres de sa communauté.

Objectifs

- Augmenter le taux de participation dans les différentes disciplines sportives;
- Améliorer l'encadrement sportif;
- S'assurer de la mise en place d'un plan de développement de la pratique sportive;
- Optimiser l'utilisation des ressources humaines, physiques et financières.

Axe 5.1 Une offre de services diversifiés favorisant tous les niveaux de pratique

Avec la collaboration des organismes mandataires :

- Dresser le portrait de chacune des disciplines sportives qui se pratiquent sur le territoire et évaluer la desserte des différentes clientèles;
- Intégrer les quatre volets de la pratique sportive dans l'élaboration et la réalisation du plan d'action.

Stratégies et actions

- a) Proposition d'activités récréatives en pratique libre ou structurée;
- b) Organisation de « portes ouvertes » pour faire connaître les disciplines;
- c) Encouragement à une meilleure coordination des événements, en temps et en lieu;
- d) Vérification de la présence des quatre volets (initiation, récréation, compétition et excellence) dans les activités des clubs sportifs reconnus par la Ville;
- e) Prise en compte de la proximité dans l'affectation des plateaux (ex. : soccer);
- f) Partage des expertises (ex. : entraîneurs).

Axe 5.2 La qualité de l'encadrement sportif

- Favoriser la présence d'une expertise technique dans les différentes disciplines sportives;
- Assurer un soutien approprié aux différentes associations sportives par l'entremise des organismes mandataires;
- Sensibiliser les associations sportives à l'importance de la formation de leurs responsables sur les plans technique et théorique;
- Élaborer, en collaboration avec les organismes mandataires, une politique et une procédure de vérification des antécédents judiciaires des bénévoles et du personnel.

Stratégies et actions

- a) Organisation d'activités de formation pour les membres des conseils d'administration (rôles, tâches, gouvernance, etc.);
- b) Facilitation du processus de vérification des antécédents judiciaires;
- c) Préparation d'un programme de formation pour les clubs sportifs;
- d) Appui financier aux associations pour la formation des entraîneurs;
- e) Exécution du travail en fonction du développement à long terme de l'athlète et du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE).





Axe 5.3 L'optimisation des ressources

- Coordonner les initiatives du milieu dans un objectif d'optimisation de l'utilisation des ressources;
- Favoriser la communication entre les associations sportives qui partagent les mêmes plateaux et les mêmes locaux afin de maximiser l'utilisation de ceux-ci;
- Convenir d'ententes spécifiques avec les organisations pour l'utilisation des plateaux et des locaux;
- Favoriser la mise en commun des ressources humaines entre les organismes mandataires et les associations.

Stratégies et actions

- a) Embauche d'une ressource humaine (régisseur de plateau) au Service des loisirs et de la vie communautaire de la Ville;
- b) Mise en place d'un « comité des sports de glace ».

Axe 5.4 Le rayonnement de l'excellence

- Développer un programme de reconnaissance de l'excellence;
- Élaborer une planification des événements, de concert avec les organismes mandataires et les partenaires concernés;
- Susciter et soutenir l'obtention et l'organisation d'événements sportifs d'envergure.

Stratégies et actions

- a) Développement et bonification du programme de bourses aux athlètes;
- b) Mise en place d'un comité de planification des événements majeurs;
- c) Promotion et diffusion des événements majeurs.

6. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Les rôles et les responsabilités

Dans le cadre de l'application de la *Politique de l'activité physique, du sport et du plein air*, la Ville entend exprimer un leadership mobilisateur auprès de ses organismes mandataires qui interviennent de façon significative dans l'offre d'activités et de programmes sur son territoire. Elle espère que ses organismes mandataires l'assistent, dans le cadre de leur mission respective, dans la promotion d'un mode de vie physiquement actif.

La Ville souhaite également la collaboration de ses partenaires, notamment ceux issus du milieu de l'éducation, qui assurent un soutien important dans le déploiement de services.





De concert avec ses organismes mandataires et ses partenaires, la Ville entend :

1.1 Bien circonscrire les besoins de sa population

Afin d'offrir des services adéquats, la Ville croit qu'il est essentiel d'être à l'écoute de la population et de s'assurer que l'ensemble des intervenantes et intervenants sont sensibilisés à cet aspect. Cette préoccupation sera de nature à favoriser une offre qui répondra aux aspirations des citoyennes et citoyens.

1.2 Disposer d'une organisation efficace et efficiente

Exercer le leadership souhaité, maintenir la concertation entre la Ville et ses organismes mandataires, et valoriser un mode de vie physiquement actif requièrent une évaluation de la structure du Service des loisirs et de la vie communautaire.

1.3 Déployer son plan d'action

Le plan d'action 2013-2015 a fait l'objet de 12 séances de consultation. Il sera actualisé annuellement et constituera un document de référence et de prise de décision.

1.4 Mettre à jour son Plan directeur des parcs, des espaces verts et des équipements récréatifs et sportifs

De façon à mieux répondre aux orientations de la présente politique, la Ville veut compter sur des environnements de plus en plus favorables à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif.

ANNEXE 1 ORGANISMES MANDATAIRES

Est mandataire un organisme qui offre des activités ou des services couvrant un champ d'intervention municipale. Les organismes mandataires de la Ville de Drummondville sont, par ordre alphabétique :

- Centre communautaire de loisirs Claude-Nault
- Centre communautaire Drummondville-Sud
- Centre communautaire Pierre-Lemaire
- Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste
- Centre communautaire Saint-Charles
- Centre communautaire Saint-Joachim-de-Courval
- Centre communautaire Saint-Pierre
- Club de ski de fond Saint-François
- Club de voile Drummondville
- Corporation de développement communautaire Drummond
- Drummondville Olympique
- Loisirs Saint-Joseph
- Réseau aquatique Drummondville
- Réseaux plein air Drummond



ANNEXE 2 ORGANISMES PARTENAIRES

Est partenaire un organisme qui offre des activités ou des services en complément d'activités ou de services de responsabilité gouvernementale ou paragouvernementale. Les organismes partenaires de la Ville de Drummondville sont, par ordre alphabétique :

- Cégep de Drummondville
- Collège d'affaires Ellis
- Collège Saint-Bernard
- Commission scolaire des Chênes







Septembre 2013

DRUMMONDville
Capitale du développement